



Accident de vélo à l'arrêt sur le trottoir qui tombe sur un velo roulant sur le trottoir

Par **Momoasticot**, le 12/01/2023 à 22:00

Bonsoir,

Je me suis arrêtée à la banque et ai garé mon vélo sur le trottoir, le long du bâtiment.

Un monsieur est arrivé en roulant à vélo sur le trottoir (alors qu'une piste cyclable longe ce trottoir). Je n'ai pas vu la scène mais soit mon vélo a basculé ou le monsieur a cogné dedans. Il se trouve que mon guidon s'est bloqué dans sa roue arrière. Allant chez le réparateur à vélo au départ, il m'a demandé de l'y accompagner. Il a pris mon numéro et mon nom pour que je paie les 50€ de réparations soit disant dues à mon vélo.

Plusieurs points me font me demander si je suis en tort :

il allait déjà chez le réparateur (est-il de bonne foi?) et roulait sur le trottoir, ce qui est interdit ?

Dois-je le rembourser ?

Faire appel à son assurance ou la mienne ?

Merci d'avance et bonne soirée !

Par **P.M.**, le 12/01/2023 à 22:24

Bonjour,

Vous pourriez de toute façon, faire une déclaration à votre assurance responsabilité civile vie privée qui règlera le problème...

Par **Louxor_91**, le 13/01/2023 à 11:17

Bonjour,

basiquement je dirais que vous n'auriez pas du lui transmettre vos coordonnées aussi facilement ! Il n'avait rien à faire à vélo sur le trottoir ! Qu'il y ait ou pas une piste ou bande cyclable à proximité. Les cyclistes sont autorisés sur les trottoirs jusqu'à l'âge de 9 ans me semble t'il ? Après c'est interdit ou ils posent pied à terre.

Par **P.M.**, le **13/01/2023** à **11:21**

Bonjour,

Mais comme c'est fait, maintenant, il reste la déclaration à l'assurance responsabilité civile...

Par **Momoasticot**, le **13/01/2023** à **11:41**

Bonjour,

Déjà merci pour vos réponses.

Je sais bien, je suis trop gentille mais j'étais pressée et donc stressée et n'ai pas réfléchi.

A part mes coordonnées (téléphone et nom), il n'a rien d'autre.

Suis-je obligée de le rembourser sachant qu'il était en faute ?

Quel est le risque si je ne le fais pas ?

Merci beaucoup pour vos réponses et bonne journée.

Par **Momoasticot**, le **13/01/2023** à **11:41**

Je précise que mon assurance me demanderait 100€ de franchise dans le cas où je devrais le rembourser donc inutile...

Par **P.M.**, le **13/01/2023** à **11:43**

Dans le cas où vous devriez rembourser mais c'est à l'assurance de vous défendre pour que ce ne soit pas le cas...